

Editorial

La Bassée : enquête publique...en quête de sens ! Un exemple dans l'air du temps

L'enquête publique relative au projet de construction et exploitation d'un aménagement hydraulique et la réalisation d'actions de restauration écologique, dit "opération de site pilote de la Bassée" porté par l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs s'est tenue du 10 juin au 20 juillet 2020.

Malgré

- De très nombreuses contributions (voir contribution de FNE Seine-et-Marne) demandant de réétudier des solutions plus naturelles et de prendre en compte le changement climatique ;
- Les demandes identiques des conseils scientifiques.

La commission d'enquête vient d'émettre un avis favorable sans réserve.

On peut se demander quel sens ont des enquêtes publiques quand les jeux semblent « faits d'avance ».

Dans le même temps

- Certaines dispositions juridiques concernant le droit de l'environnement ont été suspendues dans le cadre de la loi sur l'état d'urgence sanitaire jusqu'à la fin de la pandémie, permettant aux préfets de déroger au droit de l'environnement.
- Alors que, le président de la République s'était engagé à reprendre 146 de leurs 149 propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat, 8 nouvelles propositions sont déjà écartées.

Ainsi quelle place ont celles et ceux qui défendent l'environnement, luttent contre le changement climatique ? Faut-il manifester ? Créer des ZAD (Zone A Défendre) ? ../.. C'est la seule invitation que semblent faire les pouvoirs publics. Eschyle écrivait : *La violence engendre la violence* ». Pour FNE Seine-et-Marne, la « violence » des pouvoirs publics ne doit pas engendrer de « violence » sociale.

C'est pour cela qu'en pleine responsabilité et en parfaite coordination avec FNE Ile-de-France et ses associations adhérentes, FNE Seine-et-Marne réaffirme sa demande pour la Bassée, d'une étude approfondie sur une solution fondée sur la nature.

Bernard Bruneau, Président de France Nature Environnement Seine-et-Marne

Sommaire

CLIQUEZ SUR L'ARTICLE QUE VOUS SOUHAITEZ LIRE

Avis de FNE Seine-et-Marne à l'enquête publique sur le territoire de la Bassée

Enquête publique sur la Bassée : une occasion manquée pour la nature !

COP régionale : le projet d'extension de Roissy ne doit pas être repensé mais abandonné

FNE Seine-et-Marne participe la fête de la nature du 7 au 11 octobre 2020

Attribution des fréquences 5G : citoyens plutôt que cobayes !

Convention citoyenne pour le climat : nous boycottons un processus de concertation biaisé

Adhérer à FNE Seine-et-Marne : pourquoi ?

Avis de FNE Seine-et-Marne à l'enquête publique sur le territoire de la Bassée

Avis de FNE Seine-et-Marne à l'enquête publique portant sur le projet de création d'un casier inondable dénommé « casier pilote » sur le territoire de la Bassée par l'EPTB Seine Grands Lacs.

Monsieur le Commissaire enquêteur.

FNE Seine-et-Marne fédère au niveau départemental des associations de protection de la nature et de l'environnement. Elle représente 45 associations et des adhérents individuels soit 2720 adhérents.

Dans un premier temps nous souhaitons rappeler nos réserves quant à la tenue de cette enquête publique en fin de période de confinement, alors que l'épidémie de Covid-19 fait toujours peur, mais aussi en partie dans une période de départs en vacances. Nous aurions souhaité qu'elle ait lieu à l'automne et qu'elle soit accompagnée de réunions publiques.

Le projet présenté ne prend pas en compte les enjeux du changement climatique. Le projet vise uniquement à limiter les crues (excès d'eau). Toutes les études, et la réalité des dernières années le prouve, montrent que les risques d'étiages (déficits d'eau), certes moins spectaculaires, sont encore plus grands et plus fréquents. Dans son rapport « Retour d'expérience » sur la crue de 2018, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire indique : « Or la fonction de soutien d'étiage est aussi importante que celle de protection contre les inondations. Elle risque de croître compte tenu des effets du changement climatique et de l'augmentation de la population de la métropole. Comme l'a constaté la Chambre Régionale des Comptes de l'Île-de-France, les bénéficiaires du soutien d'étiage acquittent une redevance qui représente 40% des recettes de Seine Grands Lacs. A contrario, la contribution des collectivités membres de l'EPTB Seine Grands Lacs était en 2017 en baisse continue depuis 20 ans et les bénéficiaires de la protection contre les inondations ne contribuaient pas directement au fonctionnement et à l'investissement des lacs réservoirs.

Une telle hypothèse nécessitera des simulations à partir des données de crues et d'étiages historiques afin de s'assurer de la compatibilité d'une meilleure protection contre les crues majeures avec la fonction de soutien d'étiage. ».

Dans le dossier soumis à l'enquête ne figure pas d'études alternatives approfondies. Suite à une demande de Seine-et-Marne Environnement, une pré-étude a été réalisée en 2015 par le bureau d'étude EGIS. Une solution, fondée sur la nature permettrait de conforter la zone humide de la Bassée et de stocker des volumes d'eau supérieurs à la capacité des casiers projetés. Cette solution, en restaurant les zones humides, favorise la biodiversité et permet une meilleure recharge des nappes. La Bassée étant répertoriée « réserve d'eau stratégique de l'Île-de-France ». Elle contribue aussi, pour une part, à la problématique des sécheresses car la zone humide fait éponge et relargue lentement l'eau qu'elle a stockée. Nous avons repris et développé cette alternative qui figure dans le document « Les projets d'aménagements en Bassée : confronter deux visions ». Document joint à notre contribution sur le site internet de l'enquête et que nous avons aussi remis en main propre à monsieur le commissaire enquêteur le 1er juillet lors de sa permanence à Saint-Sauveur-les-Bray.

Le site pilote choisi n'est pas représentatif. Le choix s'est porté sur le casier N°5 parce que, pour de multiples raisons, c'est le moins complexe à mettre en œuvre. D'un point de vue méthodologique, un site pilote doit permettre de tester et d'évaluer la très grande majorité des fonctionnalités du site et leurs impacts. Comme c'est écrit dans le dossier d'enquête le site pilote retenu ne permettra pas de tester le dispositif « d'inondations écologiques ».

L'étude des risques de mortalité piscicole liés aux pompages indique un risque négligeable pour les anguilles. Cette espèce est menacée (liste rouge) à ce stade, même le caractère négligeable n'est pas admissible.

L'hypothèse de la réduction du risque d'inondations ne doit pas entraîner l'urbanisation de nouvelles zones potentiellement inondables. Des budgets significatifs doivent être prioritairement alloués pour rendre résilientes les zones urbaines actuellement menacées.

Dans la séquence « Eviter, réduire, compenser » il apparaît que le premier terme du dispositif ERC a été occulté au profit du terme « compenser ».

FNE Seine-et-Marne émet un avis défavorable à la réalisation du casier pilote.

Le 8 juillet 2020

Bernard Bruneau

Président de FNE Seine-et-Marne

Enquête publique sur la Bassée : une occasion manquée pour la nature !

L'enquête publique sur la mise en œuvre du casier pilote dans la Bassée (77) par l'Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs (EPTB Seine Grands Lacs) s'est déroulée du 10 juin au 10 juillet 2020. La commission d'enquête a validé le projet sans émettre la moindre réserve ! Pourtant les très nombreuses observations du public méritaient mieux qu'une réponse à l'emporte pièces du maître d'ouvrage.

Une enquête qui n'a pas tenu compte des observations émises

Il n'y a pas eu de débat public organisé et les contributions pouvaient être soit déposées en ligne sur le site dédié de la préfecture soit dans 8 mairies du département de Seine et Marne : Chatenay/Seine – Egligny – Balloy – Gravon – Bazoches-Lès-Bray – La Tombe – Mousseaux-Lès-Bray – Marolles/Seine – Saint Sauveur-Lès-Bray.

Dans les conclusions du rapport, les commissaires enquêteurs indiquent que le nombre de contributions recueillies s'élève à 178, une fois déduites celles déposées en plusieurs exemplaires.

Ces contributions comportent plus de 450 observations. Quelques observations sont favorables au projet ou neutres à l'égard de celui-ci, mais la plupart expriment un avis défavorable.

L'enquête a suscité un large intérêt de la part du public. Les contributions ont été nombreuses et diversifiées. Toutefois, à l'issue des analyses effectuées par les membres de la commission, les observations n'ont pas paru de nature à fonder le refus de l'une ou l'autre des autorisations demandées ou à émettre des réserves à leur sujet.

Ainsi, la commission n'a pas donné suite aux différentes observations exprimées par les participants à l'enquête telles que les incidences du projet sur l'environnement et les autres aménagements possibles permettant une inondation naturelle de la Bassée. Les risques de rupture de digue et la qualité des matériaux employés pour la construction des digues n'ont pas été reprises.

La commission n'a retenu aucune de ces observations en affirmant que les réponses avaient été bien argumentées par le maître d'ouvrage et donc que les solutions proposées étaient validées.

France Nature Environnement Ile de France réaffirme son souhait que l'étude de la solution fondée sur la nature soit approfondie.

Communiqué de presse du 23 septembre

COP régionale : le projet d'extension de Roissy ne doit pas être repensé mais abandonné

Pour être en cohérence avec les objectifs affichés par la COP régionale* qui s'ouvre demain, la région Ile-de-France doit refuser le projet d'extension de l'aéroport de Roissy qui ferait exploser ses émissions de gaz à effet de serre.

“J'appelle aujourd'hui l'Etat et ADP à arrêter ce projet du T4 pour prendre le temps de repenser le monde aérien de demain”, déclarait Valérie Péresse, organisatrice de la COP régionale, dans une tribune publiée début août dans le Parisien. “Il ne s'agit pas de prôner la décroissance et d'abandonner toute ambition pour Roissy”, estimait-elle toutefois. Or pour être en cohérence avec les objectifs affichés par la COP régionale qui s'ouvre demain, il n'est pas suffisant d'être opposé au projet d'extension dans sa configuration actuelle : la région doit fermement s'opposer à tout projet d'extension de l'aéroport de Roissy ainsi qu'à toute augmentation du trafic aérien, qui seraient incompatibles avec la nécessaire réduction des émissions de gaz à effet de serre. Probablement l'un des projets les plus climaticides en France, le Terminal 4 émettrait, à pleine capacité, 15 millions de tonnes de CO₂eq supplémentaires par an selon les associations, soit l'équivalent des émissions de 24 millions de Français pour le chauffage de leur logement.

L'enquête publique du projet de Terminal 4 devait initialement se tenir cet automne. Mais ce projet pharaonique à 8 milliards d'euros, qui devait accueillir 40 millions de passagers/an était fortement décrié.

Dénoncé par de nombreuses associations de protection de l'environnement, par 100 élus dont la maire de Paris et par la Convention citoyenne pour le climat qui demande l'arrêt des extensions d'aéroport, il a aussi été vivement critiqué par l'Autorité environnementale qui pointe l'absence de prise en compte des objectifs climatiques de la France ainsi que les impacts du projet sur la qualité de l'air et le bruit menaçant la santé des riverains.

Cet été, le groupe ADP a annoncé la révision du projet, notamment pour pouvoir accueillir l'avion à hydrogène. Or cette technologie, si elle voit le jour, ne réduirait en rien les nuisances subies par les populations survolées et ne serait pas une solution décarbonée pour Roissy car elle concerne uniquement les court et moyen-courriers, alors que 80% des émissions de CO2 induites par l'activité de l'aéroport sont le fait des long-courriers. Pour cette raison, les associations demandent à la Région de protéger le climat et les franciliens en exigeant l'annulation de tout projet d'extension de Roissy ainsi que le plafonnement des vols de l'aéroport. Cette COP régionale doit être l'occasion pour la région de prendre le virage de la transition écologique et de la réduction drastique de nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

* « Conférence sur le climat »

FNE Seine-et-Marne participe la fête de la nature du 7 au 11 octobre 2020



[La fête de la nature 2020](#)

A Vert-Saint-Denis, Maison forestière de Bréviande, le dimanche 11 octobre 2020

De 10h à 12h et de 14h à 18h

Rencontres avec les associations : le GABI, l'Association des Bois du Canton, La Maison des Loisirs et de la Culture (MLC) La Citrouille, Odebi, FNE Seine-et-Marne.

Animations toute la journée
Balade contée à 14h
Débat sur les néonicotinoïdes à 15h30

A Montereau-Fault-Yonne, Aquarium de Montereau, rue de la colline Saint Martin (juste à côté de la piscine), les vendredi 9, samedi 10 et dimanche 11 octobre

De 10h à 17 h

Aidés par des bénévoles de FNE Seine-et-Marne et de l'Aquarioclub, les visiteurs seront invités à participer au jeu « Où vit ce poisson ? » pour découvrir la biodiversité aquatique de nos rivières. Ils découvriront les espèces présentes dans un cours d'eau en bonne santé, puis seront invités à comprendre les facteurs qui influent sur la biodiversité des cours d'eau. Ils pourront par ailleurs venir voir nager plusieurs espèces de poissons de nos fleuves et rivières, nouvellement arrivés à l'Aquarium de Montereau.

Ils pourront ensuite, accompagnés par des bénévoles passionnés, visiter la totalité de l'aquarium ainsi que la réserve naturelle, toute en couleurs d'automne et découvrir les fruits sauvages encore présents.

Pour tous, GRATUIT, masque obligatoire.

Le jeu "Où vit ce poisson" qui a été réalisé cette année par les bénévoles de FNE Seine-et-Marne a par ailleurs été retenu par les organisateurs du Congrès Mondial de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) pour être présenté au public à Marseille en 2021



Attribution des fréquences 5G : citoyens plutôt que cobayes !

Mardi 29 septembre marque une étape décisive dans le dossier 5G avec le lancement officiel par l'ARCEP de la procédure d'enchères des fréquences, permettant aux quatre opérateurs déjà assurés d'obtenir un accès minimal à la 5G, d'acquérir plus de fréquences. Côté société civile, cette date symbolise l'incapacité de l'Etat à respecter les règles qu'il s'impose à lui-même en matière d'environnement et à tenir compte des attentes de la société. France Nature Environnement, PRIARTEM et Agir pour l'Environnement plaident pour un véritable débat public et appellent les citoyens et les maires à amplifier la mobilisation afin de bloquer le développement de la 5G tant qu'une évaluation sérieuse n'aura pas été conduite dans les règles de l'art.

Côté société civile, cette date symbolise l'incapacité de l'Etat à respecter les règles qu'il s'impose à lui-même en matière d'environnement et à tenir compte des attentes de la société.

Pour **François Lafforgue, avocat des associations**, « *le dossier de la 5G est conduit en dépit du bon sens, s'affranchissant des règles de droit, prévoyant une évaluation environnementale. Faute d'évaluations sérieuses et malgré leurs alertes, les associations n'ont d'autres choix que de saisir le Conseil d'État* ».

Pour **Ginette Vastel, de France Nature Environnement**, « *il est maintenant clair que la Convention citoyenne sur le Climat qui a demandé un moratoire le temps d'évaluer la 5G, est totalement désavouée. Les maires demandant un débat ont été raillés. Dans ces conditions, comment croire encore à un dialogue environnemental honnête et contradictoire fondé sur des données objectives ?* »

Sophie Pelletier, présidente de PRIARTEM, condamne l'inconséquence avec laquelle le volet sanitaire a été traité : « *L'État contrevient aux recommandations de réduction des expositions aux ondes radiofréquences émises de longue date par son agence sanitaire. Le rapport commandité dans l'urgence aux inspections cet été n'a d'autre objectif que de garantir une sorte d'immunité aux décideurs en concluant qu'il n'y a pas de risque avéré et que si des risques existent la preuve formelle sera difficile à établir* ». Elle s'insurge contre ce pari fou à l'encontre de la santé de la population : « *Effet suspecté sur les cancers, effet avéré sur l'activité cérébrale, normes inadéquates pour les enfants, personnes devenues électrosensibles vivant un enfer... pendant combien de temps encore servirons-nous de cobayes ?* ».

Stephen Kerckove, délégué général d'Agir pour l'Environnement va plus loin : « *Incapable de justifier ses choix technologiques et stratégiques dans le contexte de crise écologique autrement que par des arguments approximatifs voire mensongers, l'État passe en force en misant sur le dénigrement des voix s'y opposant. Aujourd'hui, il récolte une levée de boucliers y compris dans des milieux a priori technophiles* ».

Dans cette situation, les associations continuent à plaider pour un véritable débat public mené en toute indépendance. Elles appellent les citoyens et les maires à amplifier la mobilisation afin de bloquer le développement de la 5G tant qu'une évaluation sérieuse n'aura pas été conduite dans les règles de l'art.

Face à l'entêtement du gouvernement, les associations poursuivent leur action judiciaire devant le Conseil d'État, afin notamment d'obtenir la suspension, en référé, puis l'annulation de l'attribution des fréquences. Elles entendent obtenir une véritable évaluation environnementale permettant d'évaluer sérieusement les effets écologiques et sanitaires de la 5G.

Communiqué de presse FNE 23 septembre 2020

Convention citoyenne pour le climat : nous boycottons un processus de concertation biaisé

Reprendre "sans filtre" 146 des 149 propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat : c'était la promesse d'Emmanuel Macron. Pourtant, alors que des réunions de concertation se tiennent actuellement sur ces propositions, les déclarations du Gouvernement contre plusieurs propositions se multiplient.

Derniers exemples en date : le moratoire sur la 5G et l'augmentation de la fiscalité sur les billets d'avion. Dans ce contexte, les associations du Réseau Action Climat, dont France Nature environnement fait partie, annoncent qu'elles boycottent les réunions de concertation et appellent le Gouvernement à tenir sa promesse.

Alors qu'Emmanuel Macron s'est engagé à reprendre "sans filtre" 146 des 149 propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat, des réunions de concertation sont organisées par le gouvernement pour que des parties prenantes échangent sur leurs impacts. Or le Gouvernement n'a pas respecté son engagement en remettant en cause plusieurs mesures phares portées par les citoyens à la veille de la tenue des réunions de concertation, et en instaurant un cadre de concertation biaisé sur certaines mesures.

Ainsi, le Président de la République a remis en cause la demande de moratoire des citoyens sur le développement de la 5G. Le même jour, sur le sujet de l'aérien, le Ministre des transports s'est exprimé publiquement à l'encontre de l'augmentation de la fiscalité sur les billets d'avion proposée par la Convention Citoyenne; et ce alors que le Président de la République s'était déjà prononcé cet été en défaveur de deux autres mesures phares proposées par les citoyens concernant la limitation des vols intérieurs et la fin des projets d'extension d'aéroports. Par ailleurs, les premiers éléments d'étude d'impact auxquels le Réseau Action Climat a eu accès, sont particulièrement à charge contre les mesures proposées par la Convention Citoyenne pour le Climat. Par exemple, ils ne prennent pas en compte leur impact net pour l'économie et l'effet positif de l'augmentation de la fiscalité pour le secteur aérien sur l'emploi dans le secteur ferroviaire et pour les finances publiques ; alors que l'exonération de taxe sur le kérosène coûte plus 3,6 milliards d'euros par an* à l'Etat et que l'ensemble du secteur aérien a bénéficié d'un plan de sauvetage de 15 milliards d'euros. L'industrie a par ailleurs eu accès à ces données d'impact bien avant les autres parties prenantes des réunions, comme l'indique la Tribune du 7 septembre.

Si Emmanuel Macron veut être crédible dans son engagement à reprendre les propositions des 150 citoyens, ces méthodes de concertation doivent être rapidement revues pour mettre en débat les modalités de mise en œuvre des mesures, y compris de leur accompagnement socio-économique, plutôt que dirigées vers leur mise en coupe réglée.

**un montant qui serait deux fois plus élevé si le kérosène était taxé comme l'essence : le coût de la niche fiscale dont bénéficie le kérosène en France est chiffré à 3,6 milliards d'euros sur la base du taux 17bis de 39,79 €/hl l'article 265 bis-1-b du code des Douanes. En se basant sur le même taux de TICPE que pour l'essence E10 (66 centimes/litre) et en ajoutant la TVA qui s'applique sur la TICPE, le manque à gagner pour les finances publiques est de 7,2 milliards €.*

Communiqué de presse FNE 16 septembre 2020

Adhérer à FNE Seine-et-Marne : pourquoi ?

Pour être plus nombreux pour peser davantage

Parce que :

- La pandémie a mis en évidence les impacts de notre mode de vie (qualité de l'air, bruit, biodiversité, ...);
- Il faut construire ensemble la transition sociale et écologique.

Parce qu'il faut agir aussi

- **Au quotidien** pour :
 - Infléchir les conséquences du changement climatique ;
 - Pouvoir produire et consommer différemment ;
 - Protéger la qualité de l'air, la ressource en eau, la biodiversité, les espaces naturels ;
 - Limiter l'urbanisation ;
 - Mettre en place une mobilité durable ;
 - Soutenir les actions pour une meilleure alimentation ;
 - Favoriser les circuits courts ;
 - ... / ...

- **Localement** pour s'informer et agir (des projets au niveau des communes, des communautés de communes, des communautés d'agglomération, du département, de la région peuvent être préjudiciables à l'intérêt général et aggraver le contexte actuel) avec le soutien des associations de FNE Seine-et-Marne.

Pour être plus nombreux pour peser davantage

- Aujourd'hui, dans le département, nous fédérons 2722 adhérent(e)s (58 adhérent(e)s individuel(le)s et 45 associations) : plus nous sommes nombreux, plus nous pouvons peser !
- Compte tenu de la situation, nous avons plus que jamais besoin de forces vives pour mener nos actions, nous avons besoin de vous, quels que soient vos savoir-faire ou compétences. ;
- Vous souhaitez nous soutenir et agir en devenant membre actif, participer à des actions locales notamment, essentielles. Quel que soit votre niveau d'engagement vous le ferez dans un cadre collectif avec d'autres membres de FNE Seine-et-Marne.
- Vous pourrez bénéficier de formations.

- Vos contributions (adhésions et dons) nous donnent non seulement les moyens de réaliser nos actions mais aussi contribue à notre indépendance financière.

Avec FNE Seine-et-Marne,

Donner du sens à votre volonté d'agir pour une vraie transition sociale et écologique !

Refuser la fatalité !

France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. Elle est la porte-parole d'un mouvement de 3500 associations, regroupées au sein de 57 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer.

FNE Seine-et-Marne est membre de FNE Île -de-France.

Adhésion individuelle : [Bulletin d'adhésion individuelle 2020](#)

Adhésion associative : [Bulletin d'adhésion associative 2020](#)

Votre avis nous intéresse

Vous avez :

- un intérêt particulier, une compétence dans les domaines de la nature, de l'environnement, du développement durable ?
- une expérience, une opinion, un article à partager ?

Contactez-nous

Par mail : fne77@orange.fr
Par téléphone : 01.64.71.03.78

Par courrier :
France Nature Environnement Seine-et-Marne
Mairie de Vert-Saint-Denis
2, rue Pasteur
77240 Vert-Saint-Denis

Consultez

[Notre blog](#)

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SEINE-ET-MARNE



Maison forestière de Bréviande